

# COMMUNE D'ORSAY

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

---

**Etaient présents :** David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Eric Lucas.

**Absents excusés représentés :**

Anne-Charlotte Bénichou	Pouvoir à David Ros
Pierre Bertiaux	Pouvoir à Didier Missenard
Hervé Dole	Pouvoir à Elisabeth Delamoye
Mireille Delafaix	Pouvoir à Alain Cano
Elisabeth De Lavergne	Pouvoir à Martine Charvin
Pierrick Courilleau (à compter de son installation)	Pouvoir à Louis Leroy

**Absents : //**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents à 20h30 : 27

Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Louis Leroy est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### **2022-88 – FINANCES – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À PROJETS : ATTRIBUTION ET AVANCES POUR LES COOPÉRATIVES SCOLAIRES - CLASSES DE DÉCOUVERTES**

***Le Conseil municipal d'Orsay,***

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°2022-24 du 05 avril 2022 approuvant le vote du budget primitif 2021 de la commune d'Orsay,

**Vu** la délibération n°2022- 26 du 05 avril 2022 attribuant les subventions aux associations,



**Considérant** les demandes de subvention formulées par des coopératives scolaires pour l'organisation des classes de découvertes de l'année scolaire 2022-2023,

**Considérant** l'intérêt des projets de classes de découvertes présentés par les coopératives scolaires porteuses de ces projets,

**Considérant** que l'organisation de ces classes de découvertes nécessite le versement d'un acompte avant la fin de l'exercice 2022 (à savoir 30% au maximum du coût du séjour), et du solde avant le vote de l'attribution des subventions 2023, au titre de l'exercice 2022, en deux fois : 60% avant le départ ; et 10% au retour, ajusté du nombre de départs effectifs,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Vote** les subventions correspondant au versement des acomptes, au titre de l'année 2022, aux associations suivantes :
  - Coopérative scolaire de l'école élémentaire du Guichet pour un montant de 3 742,30€ ;
  - Coopérative scolaire de l'école élémentaire du Guichet pour un montant de 7 209 €
  - Coopérative scolaire de l'école élémentaire du Centre pour un montant de 9 120,45€.
- **Précise** que ces crédits, soit 20 071,75 euros, sont inscrits au budget primitif 2022.
- **Décide** de verser une avance correspondant à 60% du coût prévisionnel du prix des classes de découvertes 2022-2023, dans l'attente de l'attribution des subventions aux associations, au titre du budget 2023 :
  - Coopérative scolaire de l'école élémentaire de Mondétour pour un montant de 7484,70 € ;
  - Coopérative scolaire de l'école élémentaire du Guichet pour un montant de 14 418 € ;
  - Coopérative scolaire de l'école élémentaire du Centre pour un montant de 18 240,90 €.
- **Précise** que le solde sera ajusté au regard du nombre de départs effectifs et fera l'objet d'une délibération spécifique d'attribution avant la fin de l'année scolaire 2022/2023.

Certifié exécutoire, compte tenu  
de la transmission en Préfecture le  
et de la publication le

24 NOV 2022  
12 4 NOV 2022

24 NOV 2022



David ROS  
Maire d'Orsay  
Conseiller départemental de l'Essonne

